



Le Centre Français de Formation

L'art de maîtriser ses compétences

PROGRAMME DE FORMATION :

ETIQUETAGE ET TRAÇABILITÉ

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE 7 HEURES

I – Objectifs du module

- Connaître les obligations imposées par la réglementation en matière d'étiquetage.
- Savoir mettre en place un étiquetage conforme à la réglementation.
- Connaître les informations obligatoires liées à la présence d'allergènes.
- Savoir informer le consommateur.
- Répondre aux exigences de la réglementation.
- Évaluer précisément son système de traçabilité.
- Obtenir des axes d'amélioration pour améliorer et optimiser son système de traçabilité

II – Public et pré requis

- **Taille des groupes :** 10 participants maximum
- **Type de public :** Tout public
- **Connaissances requises :** Aucune

III – Modalités techniques et pédagogiques

- **Supports et matériels utilisés :** Supports de stage en version électronique et/ou papier
- **Modalités pédagogiques :**
 - Théories et exercices
 - Analyses, réflexions
 - Mises en pratique, simulations, jeux de rôles
 - Débrief, corrections et apports de l'animateur
- **Intervenant :**

IV – Modalités de suivi, d'évaluation et de sanction

- **Modalités de suivi :** Feuilles de présence émargées par demi-journée par les stagiaires et le formateur
- **Modalités d'évaluation :** Questionnaire de positionnement, Mises en situation, entretiens, questionnaires
- **Modalités de sanction :** Attestation de fin de formation individualisée mentionnant l'évaluation du formateur

V – Modalité de déroulement

- **Dates :** A définir
- **Lieu :** A définir
- **Durée :** 7 heures

PARIS FORMATION - 19 rue Bouchardon 75010 Paris - 01 40 35 95 51 - <https://lecentrefrancaisdeformation.fr/>

Numéro de Déclaration d'Activité : 11756205875

Organisme de formation inscrit au RCS Paris sous le numéro 895398923 auprès du Préfet de la région d'Ile-De-France - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



Le Centre Français de Formation

L'art de maîtriser ses compétences

- **Horaires** : A définir

VI – Contenu détaillé et séquencé de l'action ÉTIQUETAGE

Contexte réglementaire

- Le règlement (CE) n°1169/2011 dit règlement « INCO ».
- Le décret n° 2015-447 sur les allergènes.
- Les services de contrôle.

Tout sur les allergènes

- Les allergènes et les allergies alimentaires.
- Les 14 Allergènes à Déclaration Obligatoire (ADO).
- L'obligation d'information. L'étiquetage des produits préemballés et non préemballés
- Définitions et exemples.
- Mentions obligatoires minimales (dénomination de vente, ...).
- Mentions obligatoires spécifiques (utilisation d'OGM, mentions liées à certaines catégories d'aliments ...).

Les mentions optionnelles

- Allégations, mode de fabrication... La mention « Fait maison »
- Définitions et obligations

VII – Contenu détaillé et séquencé de l'action TRAÇABILITÉ

Évaluation de l'efficacité de votre système de traçabilité

- Le système de traçabilité :
 - État des lieux général du système de traçabilité.
 - Recensement des documents nécessaires à la maîtrise de la traçabilité.
- Test de fonctionnement du système :



Le Centre Français de Formation

L'art de maîtriser ses compétences

- Identification des fournisseurs et des clients.
 - Test de fonctionnement de traçabilité ascendante.
 - Test de fonctionnement de traçabilité descendante.
- Vérification du système de traitement des produits non conformes :
- Système de retrait et de rappel.
 - Test de fonctionnement du système.
- Débriefing et réponses aux points soulevés.
- Rédaction d'un compte-rendu précisant :
- L'ensemble des observations relevées.
 - Les modifications à apporter au système afin de l'améliorer.